

La Roche sur Yon,
Le 4 décembre 2020

LES ARTISANS DU BATIMENT INDIGNES !

La CAPEB interpelle les élus du département et Le Préfet !

Depuis plusieurs semaines, la présidente de la CAPEB interpelle les pouvoirs publics sur l'une des conséquences de la fermeture des restaurants : où les salariés du BTP peuvent-il déjeuner dignement le midi ?

Plus des ¾ des salariés du BTP interviennent sur des chantiers pour lesquels il est impossible de prévoir des bases de vie (parce que ce sont de petits chantiers, parce que le matin ils sont sur un chantier et l'après-midi sur un autre etc....) et se retrouvent ainsi contraints de déjeuner sur place puisque les restaurants sont fermés. Tant qu'il faisait beau, cela pouvait s'entendre, même si les conditions de dignité se posaient déjà.

Mais avec l'arrivée de la pluie, du froid, cela n'est plus possible ! Les salariés se retrouvent contraints de déjeuner au mieux sur un chantier protégé des intempéries mais pas toujours chauffé, mais le plus souvent dans les véhicules d'entreprises, parfois à plusieurs ! Autant dire que les consignes sanitaires sont probablement plus difficiles à respecter dans ces conditions que dans un restaurant chauffé et respectueux du protocole sanitaire !

A chacune de ses interpellations, Lucie AMELINEAU présidente de la CAPEB Vendée, s'est entendue répondre qu'il ne pouvait en être autrement, qu'il n'était pas question pour l'instant d'ouvrir les restaurants, à part quelques relais routiers, mais insuffisants pour les près de 22000 actifs du BTP de Vendée !

Et quelle ne fut pas sa surprise hier de découvrir dans un article de presse que plus de 300 fonctionnaires déjeunent tous les midis bien au chaud dans un restaurant au sein de la cité administrative TRAVOT !

Certains salariés mériteraient-ils des conditions de travail plus dignes que d'autre ?

Le 1er Ministre conseille pour les repas de famille de fin d'année de ne pas dépasser le nombre de 6 convives. C'est déjà cette jauge que pratiquaient les restaurateurs avant leur fermeture administrative ! Pourquoi donc ne pas leur permettre de rouvrir, pour ceux qui le souhaitent, au moins le midi pour la restauration des salariés dont l'activité nécessite des déplacements (bâtiment, VRP etc....).

La Présidente de la CAPEB a donc décidé d'interpeller l'ensemble des élus du département (députés, sénateurs, maires) ainsi que M. le Préfet pour les amener à prendre conscience des conséquences indignes et inéquitables de leurs décisions.

Vous trouverez ci-joint la lettre ouverte qu'elle leur a adressée, et nous vous remercions de bien vouloir la relayer afin d'en informer nos concitoyens.

Bien évidemment, elle se tient à votre disposition pour échanger avec vous sur cette question.

Elle est directement joignable au : 06 26 92 44 99.

Jean-Luc BALLESTEROS,
Secrétaire Général CAPEB Vendée